



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Communauté de communes de Mimizan
3 Avenue de la gare
40 200 MIMIZAN
Tél: 05.58.09.44.55

**MARCHE N° 24CCM12
REGLEMENT DE CONSULTATION**

**CONSTRUCTION D'UNE ECOLE INTERCOMMUNALE DE
MUSIQUE A MIMIZAN**

LOT 11 – PHOTOVOLTAIQUE

Date et heure limites de réception des offres :
VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 à 12h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. <u>OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
2. <u>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - TRANCHES, VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 VISITE DE SITE	4
3. <u>LES INTERVENANTS</u>	5
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	5
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	5
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	5
4. <u>DOSSIER DE CONSULTATION</u>	6
4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
4.2 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
5. <u>PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	7
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	8
5.2 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	9
6. <u>SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	10
6.1 SELECTION DES CANDIDATURES	10
6.2 JUGEMENT DES OFFRES	10
7. <u>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	12
8. <u>PRESTATIONS SIMILAIRES</u>	13
9. <u>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	13
10. <u>SIGNATURE DU MARCHE</u>	13
11. <u>TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES</u>	14
12. <u>VOIES DE RECOURS</u>	14

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la construction d'une école intercommunale de musique à Mimizan.

Le programme des travaux à réaliser comprend :

- la construction d'un bâtiment organisé en 2 niveaux (RDC et R+1)
- les aménagements extérieurs de la parcelle dédiée au projet

Adresse du projet : rue de l'Abbaye 40200 Mimizan

Elle concerne uniquement le lot 11 Photovoltaïque.

1.2 - Etendue de la consultation

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article L 2123-1-1° du code de la commande publique.

Ce lot a fait l'objet d'une précédente consultation, n° 24CCM01, qui a été déclarée infructueuse.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 11 lots :

NUMERO DU LOT	DESIGNATION DU LOT
LOT 01	Gros-œuvre - Etanchéité
LOT 02	Charpente bois / Couverture
LOT 03	Menuiseries bois
LOT 04	Serrurerie
LOT 05	Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds
LOT 06	Peinture
LOT 07	Electricité
LOT 08	Chauffage / Ventilation / Climatisation / Plomberie
LOT 09	Ascenseur
LOT 10	VRD / Espaces Verts
LOT 11	Photovoltaïque

La présente consultation concerne uniquement le lot 11 Photovoltaïque, les autres lots ayant été attribués fin avril 2024.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

1.5 - Nomenclature communautaire

NUMERO DE LOT	DESIGNATION DU LOT	CODE CPV
LOT 11	Photovoltaïque	45261215-4

2. Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée du marché de l'ensemble des lots est fixée à **15 mois hors année de parfait achèvement**, soit :

- 2 mois de préparation
- 13 mois de travaux

Le délai d'exécution du marché court à compter de la date de notification.

Les délais propres à chacun des lots sont fixés dans le dans le calendrier d'exécution.

L'intervention de ce lot est prévue sur le 1^{er} trimestre 2025.

2.2 – Tranches, variantes, prestations supplémentaires éventuelles

2.2.1 – Tranches optionnelles

Sans objet.

2.2.1 – Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

2.2.2 - Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Autofinancement et subventions

Des fonds européens pourront être mobilisés mais ne sont à ce jour pas connu.

2.5 Visite de site

Une visite de site est conseillée, le site de la construction étant en accès libre. Pour toute visite du bâtiment actuel de l'école de musique, contacter M. DEMARCQ au 06 59 51 59 81.

2.6 Contrats réservés

Sans objet.

2.7 Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3. Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

<p><u>Cotraitant 1 et mandataire :</u></p> <p>DL & Associés, SARL d'Architecture, Dominique LESBEGUERIS, gérant Siège Social et bureaux : Le Marchand - Quartier du Port - 64520 Guiche</p>	<p><u>Cotraitant 3 :</u></p> <p>GCi Gestion et Coordination Informatique LES CLOS DE PINSOLLE I - AO2 100, Impasse des Cantadores 40280 SAINT PIERRE DU MONT</p>
<p><u>Cotraitant 2 :</u></p> <p>OTCE Aquitaine Impasse JF Compeyrot – 40280 Saint-Pierre- du-Mont</p>	<p><u>Cotraitant 4 :</u></p> <p>Groupe GAMBA 163 rue du Colombier – 31670 Labège 05 62 24 36 76</p>

La mission du maître d'œuvre est :

Missions de base : ESQ – APS - APD - PRO - ACT - VISA - DET – AOR

Mission complémentaire : Acoustique – Approche énergétique – Signalétique – OPC – Aménagement paysager

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par : **Le Maître d'Œuvre**

3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est ANCO ATLANTIQUE, avec les missions suivantes : L + LE + AV + PS + SEI + HAND Att + vérification des installations électriques initiales + délivrance du VRAT + attestation consuel

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du **niveau II** de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Le CSPS est VIGEIS 40.

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

3.4.2 - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail

Sans objet.

3.4.3 - Voies et réseaux divers du chantier

Les candidats devront fournir à l'appui de leur offre toutes précisions sur les raccordements aux réseaux qui leur seront nécessaires (eau, électricité, égouts, ...).

4. Dossier de consultation

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- 01 Le règlement de la consultation (R.C.) ;
- 02 L'acte d'engagement (AE), et ses annexes éventuelles relatives aux sous-traitants ;
- 03 Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots ;
- 04 La décomposition de prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- 05 Les cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) propre à chacun des lots (CCTP Lot 00 à lot 11) ;
- 06 Pièces graphiques :
 - 06.1 Plans architectes :

▪ Plan de masse	1/250
▪ Plan aménagements extérieurs	1/250
▪ Plans niveaux RDC	1/50
▪ Plans niveaux RDC et R+1	1/50
▪ Plan toiture	1/50
▪ Coupes	1/50
▪ Coupes	1/50
▪ Elévations	1/50
▪ Elévations	1/50
▪ Album A3 détails divers	
▪ Plans DWG	
 - 06.2 Plans LOT 01 Gros-oeuvre :
 - Carnet de plans – structure GO et CB
 - Carnet de plans – réseaux sous dalle
 - 06.3 Plans LOT 02 Charpente bois / Couverture
 - Carnet de plan – structure GO et CB
 - 06.4 Plans LOT 07 Electricité
 - Carnet de plans – CFO / CFA
 - 06.5 Plans LOT 08 CVC / Plomberie
 - Plan de principe chauffage
 - Plan de principe ventilation
 - Plan de principe plomberie
 - 06.6 Plans LOT 10 VRD / Aménagements extérieurs
 - Carnet de plans voirie et réseaux divers
 - 06.7 Plans LOT 11 Photovoltaïque
 - Carnet de plans photovoltaïque
 - 06.8 Plans existants

- Plan des réseaux
 - Plan de façade
 - Plan d'intérieur
 - Plan de façade voisin
 - Plan topographique
- 07 Notices et annexes :
 - Composition des parois
 - Liste appareils sanitaires
 - Tableau ventilation
 - Notice acoustique
 - 08 Rapports solidité, sécurité et accessibilité :
 - Rapport initial du contrôleur technique RICT
 - Rapport initial du contrôleur technique RICT – mission SEI
 - Notice sécurité incendie
 - Notice d'accessibilité PMR
 - Permis de construire – avis
 - Plan Général de Coordination – PGC SPS
 - 09 Diagnostics divers :
 - Rapport géotechnique G2 PRO
 - Rapport de détection réseaux
 - Rapport amiante
 - 10 Surfaces et planning :
 - Surfaces
 - Planning DCE grosse maille
 - Planning DCE détaillé

4.2 Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises sera disponible gratuitement, à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr> , sous le numéro **24CCM12**.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats pourront présenter leur candidature sous la forme d'un document électronique unique de marché européen (DUME) téléchargeable sur le site chorus pro : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>. En cas de groupement, chacun de ses membres doit remettre un E DUME.

A défaut d'utiliser le DUME, les candidats doivent utiliser les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article L2142-1 du Code de la Commande Publique :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- **L'acte d'engagement (AE),**
- **La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), présentée sur le cadre disponible en version XLS. L'entreprise devra indiquer les quantités qu'elle chiffre dans la colonne affectée et reste responsable de ses quantités. Chaque prestation devra être chiffrée et quantifiée par l'entreprise. Un cadre de DPGF comportant des abréviations ne permettant pas de comparer une offre et notamment les mentions suivantes rendra l'offre irrégulière : « CP », « PM », « SO », « NC », « inclus », « compris », « pour mémoire », « sans objet » 1**
- **Un mémoire justificatif** des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise relatives aux attentes du Maître d'ouvrage, selon les différents critères mentionnés à l'Article 6 du présent règlement de la consultation :
 - Fiche produits des matériaux mis en œuvre pour ce projet
 - Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'opération
 - Méthodologie d'exécution, les solutions et les techniques envisagées pour l'exécution des ouvrages de ce chantier
 - Planning prévisionnel

Un même candidat peut déposer une offre pour un seul ou plusieurs lots.

Si un candidat dépose une offre pour plusieurs lots, il devra transmettre les actes d'engagement, les décompositions de prix global et forfaitaires et mémoire technique propres à chacun des lots.

5.2 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

« L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai en lien avec les garanties réglementaires à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants.

Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s)

6. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Il est rappelé qu'en application de l'article R2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

6.1 Sélection des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 5.1. du présent règlement, ou qui ne présentent pas des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

6.2 Jugement des offres

Les candidats devront répondre impérativement sur l'offre de base, et sur les prestations supplémentaires éventuelles le cas échéant. Dans le cas contraire, les offres seront considérées comme irrégulières.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
1/ Prix	50 points
2/ Valeur technique	40 points
2.1 méthodologie d'exécution des ouvrages	15 points
2.2 fiches produits matériaux	15 points
2.3 moyens et matériels affectés au chantier	5 points
2.4 planning prévisionnel en corrélation avec planning DCE	5 points
3/ Développement durable	10 points
3.1 Clauses environnementales	10 points

1. Prix des prestations :

Note /10 = (offre la moins-disante/offre analysée) *10

La note sera affectée du coefficient 5.

2. Valeur technique :

Chaque sous-critère sera noté sur 10, avec l'échelle de notation suivante :

- Note entre 8 et 10 – La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser les prestations.
 - Note entre 6 et 7,9 – La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser les prestations.
 - Note entre 4 et 5,9 – La proposition répond moyennement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser les prestations.
 - Note entre 2 et 3,9 – La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser les prestations.
 - Note entre 1 et 1,9 – La proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser les prestations.
 - Note 0 – Absence de mémoire technique
- La note du sous-critère 2.1 sera affectée du coefficient 1.5.
La note du sous-critère 2.2 sera affectée du coefficient 1.5.
La note du critère 2.3 sera affectée du coefficient 0.5.
La note du critère 2.4 sera affectée du coefficient 0.5.
Ces 4 notes pondérées seront additionnées pour arriver à une note /40.

3. Développement durable :

3.1. Clauses environnementales notée sur 10 :

- Gestion des déchets : le candidat indiquera les modalités de gestion des déchets : stockage, élimination, réutilisation
- Utilisation de matériaux recyclés
- Autres mesures prises en faveur de l'environnement par le candidat.

La note sera attribuée de la manière suivante :

- * Très satisfaisant : entre 7 et 10 points
- * Satisfaisant : entre 4 et 6 points
- * Peu satisfaisant : entre 0 et 3 points

La note totale sera ensuite affectée du coefficient 1.

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et aux PSE, le cas échéant, sous peine d'irrégularité de leur offre.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

A l'issue d'une première analyse des offres, un classement provisoire des offres sera établi lot par lot. Pour chaque lot, une phase de négociation écrite sera engagée avec tous les candidats ayant remis une offre. A l'issue de la négociation, un classement définitif des offres sera établi, sur la base des critères de jugement des offres inscrit au règlement de la consultation.

L'acheteur se réserve néanmoins le droit de ne pas recourir à la négociation.

Au regard des notes pondérées, un classement des offres sera fait sur les solutions de base, et un autre sur les solutions de base avec PSE. Selon le choix de l'acheteur de retenir ou non les PSE, l'offre du candidat se classant en première position dans l'un ou l'autre des classements sera retenue.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles L2141-1 à L2141-6 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte. Les offres sont transmises par voie électronique sécurisée. Dans le cas contraire, l'offre sera considérée comme irrégulière.

La transmission dématérialisée ne pourra être exécutée que sur le site Internet suivant :

<https://demat-ampa.fr> , sous le numéro de marché **24CCM12**.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les modalités pratiques de dépôt des plis sur la plateforme de dématérialisation sont précisées dans le « guide d'utilisation » téléchargeable à partir du lien suivant :

<https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

Contraintes informatiques

Tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour. Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutable (notamment les ".exe"), ni les "macros". Les formats de fichiers acceptés par la personne publique sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader. Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse. Lorsque le candidat ne peut matériellement pas transmettre des documents (ou des objets) par voie dématérialisée, il est autorisé à utiliser l'une des autres voies de transmission prévues par le présent règlement.

Dispositions relatives à la signature électronique

La signature électronique n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre.

Dispositions relatives à la copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde établie sur support papier ou sur support physique électronique peut être envoyée ou remise par le candidat. La copie de sauvegarde n'est recevable que si les deux conditions suivantes sont remplies : elle est parvenue à destination dans le délai fixé pour la remise des offres. Elle est placée dans un pli scellé portant comportant les mentions suivantes :

MAPA N° 24CCM12 – COPIE DE SAUVEGARDE

Construction d'une école intercommunale de musique à Mimizan – LOT 11 Photovoltaïque

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans l'un des cas suivants :

- la candidature et l'offre transmises par voie électronique ne peuvent pas être ouvertes ;
- la copie de sauvegarde est parvenue dans le délai de dépôt des offres à contrario de la réponse transmise par voie électronique.

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des Informations transmises au nom des membres du groupement.

La copie de sauvegarde sera envoyée par tout moyen permettant de déterminer une date de réception certaine, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de Mimizan

Service achats

3 avenue de la Gare

40200 Mimizan

(du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, hors jours fériés)

8. Prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

9. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une **demande écrite** sur le profil acheteur :

<https://demat-ampa.fr> , sous le numéro de marché **24CCM12**.

Les candidats devront faire parvenir au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite.

Une réponse sera alors adressée, au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres à l'ensemble des candidats ayant retiré le DCE de manière non anonyme.

10. Signature du marché

Le marché sera rematérialisé après attribution en vue d'une signature manuscrite par l'acheteur et le titulaire.

11. Traitement des données personnelles

La participation à la consultation emporte acceptation des candidats concernant le traitement des données personnelles les concernant figurant dans leur dossier de candidature et d'offre.

Les candidats s'engagent à obtenir la même acceptation pour le traitement des données personnelles de tous les intervenants pour leur compte désignés dans le cadre de la présente consultation.

Ces données personnelles sont définies à l'article 4 du règlement de l'Union Européenne 2016/679 du 27/04/2016.

Pour garantir la protection des données personnelles, l'acheteur s'engage à :

- Ne pas utiliser ni divulguer ces données personnelles pour d'autre fin que celle nécessaire à la consultation, à l'exception des données personnelles concernant l'attributaire,
- Prendre toute mesure de sécurité notamment matérielle pour assurer la conservation et l'intégrité des données personnelles traitées dans les limites strictement nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées,
- Procéder au terme de ce délai à la destruction de tous les fichiers manuels ou informatisés stockant des données personnelles.
-

12. Voies de recours

La juridiction compétente en la matière est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
50 cours Lyautey
BP 543
64 010 PAU Cedex

Tel : 05 59 84 94 40
Fax : 05 59 02 49 93
greffe.ta-pau@juradm.fr

Il peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet suivant : www.telerecours.fr

Fait à Mimizan, le 19/07/2024